

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 25 mars 2010

n° 23

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault – Targé – 31 rue Marcel Beauchêne
Acquisition d'un terrain appartenant à Madame Yvette TOUZALIN**

Mesdames, Messieurs,

Madame Yvette TOUZALIN est propriétaire d'une parcelle de terre non-bâtie située 31 rue Marcel Beauchêne à Châtellerault (Targé), cadastrée section HM n°95 pour une contenance de 1 366 m², et classée en zone AU1a au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Ce terrain est situé dans le secteur AU1a de Targé-Est (zone d'urbanisation future), dont le schéma d'aménagement prévoit des orientations qui le ciblent comme appartenant à un îlot destiné à l'accueil d'équipements ou d'aménagements collectifs, et en particulier à la réalisation de stationnements liés à la fréquentation du cimetière de Targé, qui font défaut actuellement.

Le schéma d'aménagement évoqué contraint donc de manière coercitive les possibilités d'affectation de ce terrain, ce qui a conduit Madame TOUZALIN à le proposer à la collectivité.

Considérant sa situation intéressante à proximité immédiate du cimetière et d'une propriété communale, il vous est proposé de l'acquérir afin de constituer une réserve foncière en vue d'y réaliser ultérieurement un aménagement sommaire de stationnements pour le cimetière. Celui-ci pourra également être affecté si besoin à toute autre destination respectant les orientations d'aménagement du secteur.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du service France Domaine en date du 6 janvier 2010,

VU la promesse de vente en date du 13 février 2009,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle opération immobilière,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 25 mars 2010

n° 23

page 1/1

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'acquérir le terrain situé 31 rue Marcel Beauchêne à Châtellerault (Targé), cadastré section HM n°95 pour une contenance de 1 366 m², appartenant à Madame Yvette TOUZALIN, moyennant un montant de 5 000€ nets, soit un prix de 3,66 €/m².

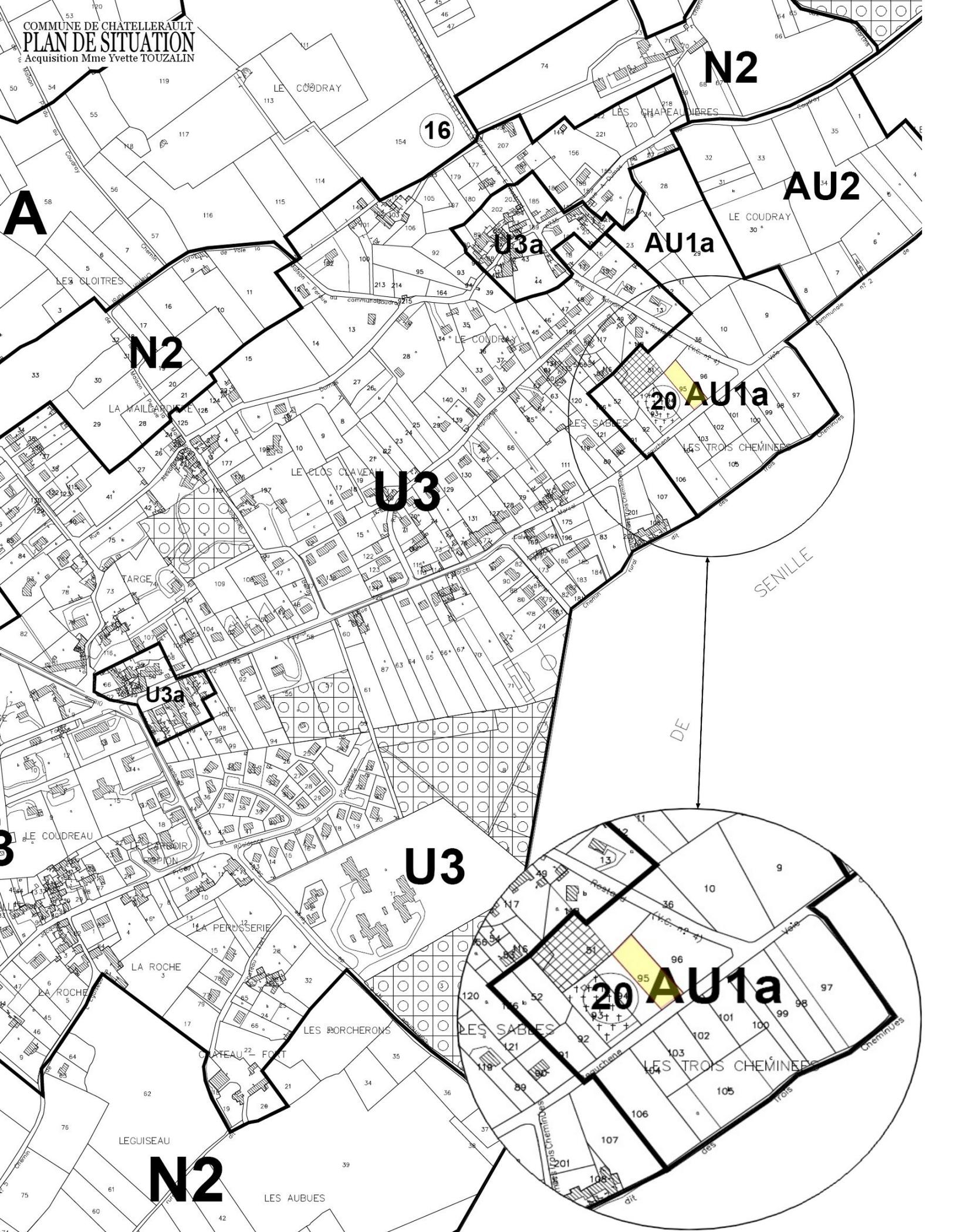
2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de la commune en l'étude de M^e LESOURD, notaire à Châtellerault.

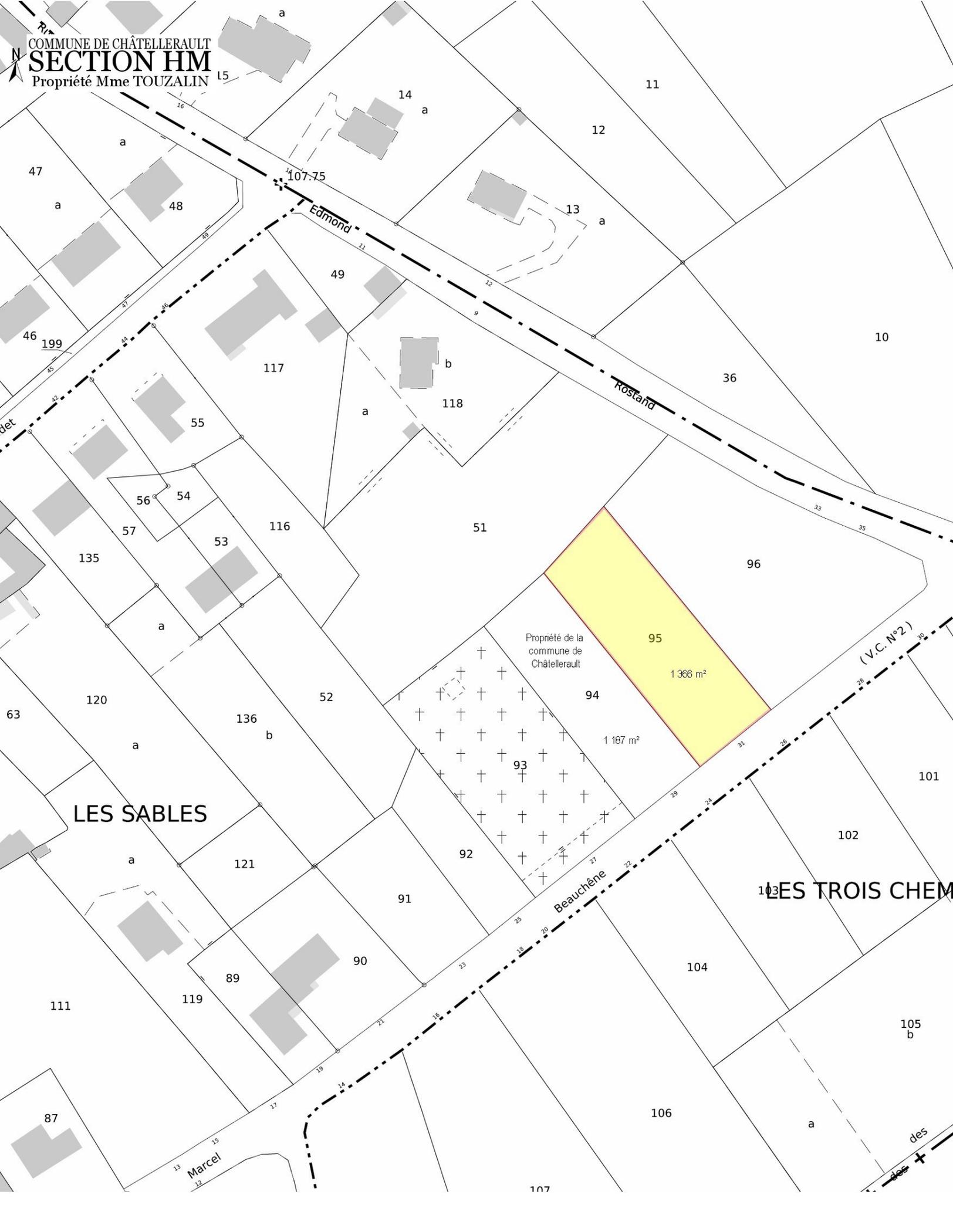
Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1038/4100 ouvert au budget 2010.

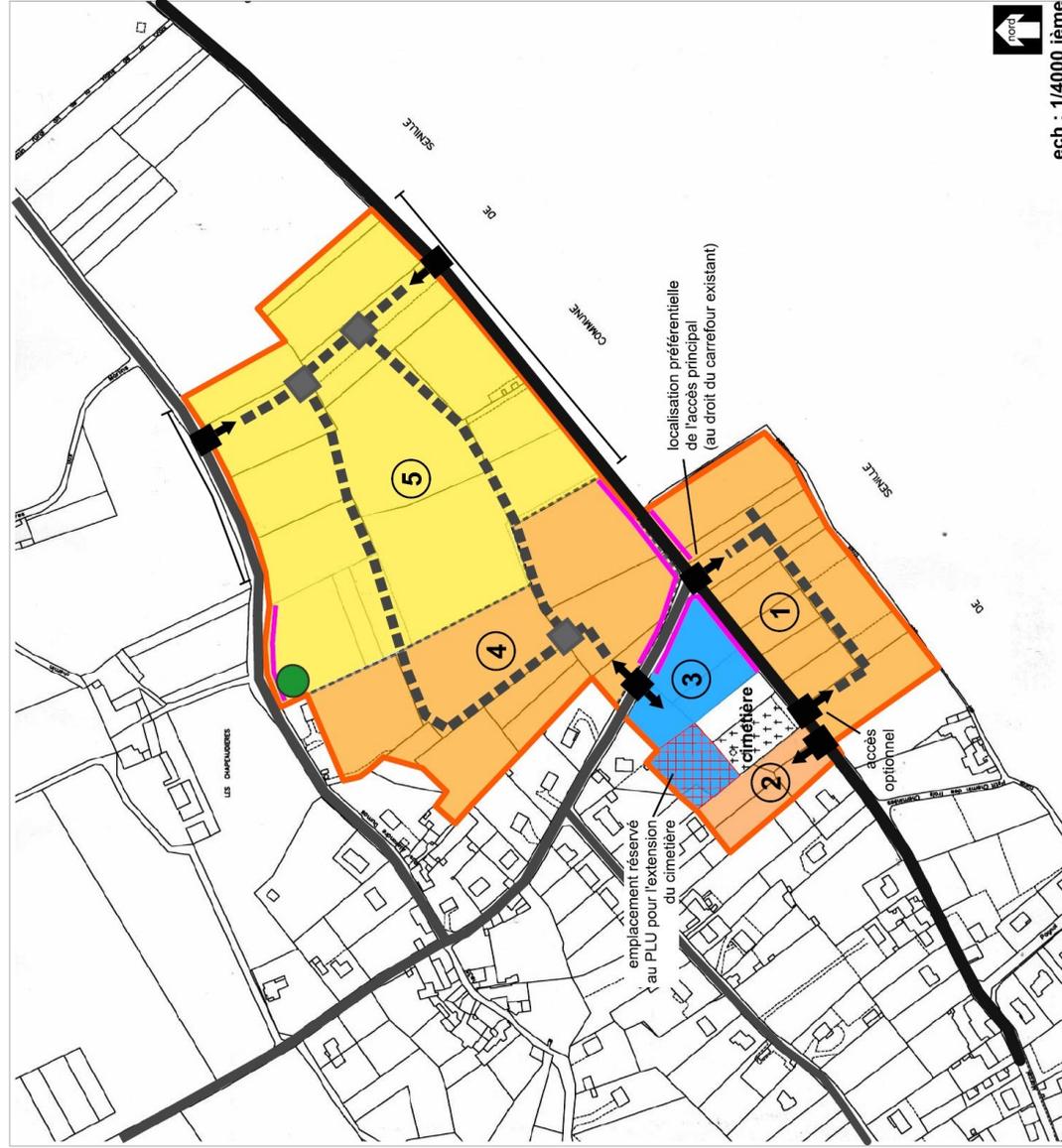
UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 30 mars 2010
Publié en mairie le 29 mars 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault







ech : 1/4000 ième



limite de zone AU

voies principales existantes

voies secondaires existantes

Accès principal à créer

marge de positionnement possible du ou des accès

voie de desserte principale à créer
(tracé indicatif)

liaison interne à assurer
(localisation indicative)

Interdiction de création de nouveaux accès
depuis les voies existantes

Arbre de qualité paysagère à conserver

Numérotation et délimitation des îlots

îlots ouverts à l'urbanisation (1, 2, 3 et 4)

dont îlot pouvant accueillir des constructions isolées (2)

dont îlot destiné à l'accueil d'équipements
ou d'aménagements collectifs (3)

îlot non ouvert à l'urbanisation (5)